

# TROPHEE ENDURANCE PEUGEOT 2020



REGLEMENT SPORTIF 2020

N°  
En date du 07 Janvier 2020

# PEUGEOT SPORT présente : LE TROPHÉE ENDURANCE PEUGEOT 2020

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

Cette coupe se déroule dans le cadre des Rencontres Peugeot Sport. Elle est organisée conformément au règlement standard des circuits asphalté.

Les épreuves prévues au dit règlement, support de cette coupe, sont organisées, conformément à la réglementation, sous la tutelle de la FFSA et, sous leur responsabilité, par des Associations Sportives Automobiles (ci-après dénommées ASA) en qualité d'organisateur administratifs tels que définis par la réglementation FFSA.

En tant qu'organisateur, Peugeot Sport s'assure que les conditions matérielles sont réunies pour l'organisation de cette Coupe de Marque. A ce titre, Peugeot Sport définit le règlement sportif et technique de cette Coupe. La FFSA, qui représente le pouvoir sportif à travers le Directeur de Course et le Collège des Commissaires Sportifs est chargée de faire appliquer ces règlements. La FFSA décide seule des éventuelles sanctions sportives à appliquer en cas de litige.

Tous les points non-prévus au présent règlement relèvent des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits Asphalté et du Code Sportif International. Au même titre que le présent Règlement Sportif, tout concurrent souhaitant participer à une épreuve du Trophée Endurance Peugeot devra avoir pris connaissance, comprendre et accepter tous les termes :

- De la dernière version du Règlement Technique du véhicule avec lequel il souhaite participer (308 Racing Cup, RCZ Racing Cup, 207 LW, 206 S16, 208 Racing Cup...)
- Du Règlement Standard Circuit asphalté téléchargeable sur : <http://www.ffsa.org/pages/SecuriteReglementationHomologation/ReglementationSportive/Circuit.aspx?TermId=4cf9bcf4-0fae-46ad-a543-22f9282da3b4>

En s'engageant à une épreuve sur le site [www.peugeot-rps.com](http://www.peugeot-rps.com), le concurrent déclare, de fait, avoir pris connaissance de l'ensemble de ces règlements et en accepte tous les termes.

Les règlements techniques des véhicules décrits à l'article 14, font parties intégrantes de ce règlement.

**Tout ce qui n'est pas autorisé par ce règlement est interdit, sportivement et techniquement.**

Le Trophée Endurance Peugeot est ouvert aux teams, Club Peugeot Sport et Site PSA Peugeot Citroën.

Chaque pilote et concurrent doit être titulaire d'une licence compétition valable pour l'année en cours.

- Soit l'une des quatre catégories de licences F.F.S.A. suivantes :
  1. Licence nationale auto - concurrent conducteur
  2. Licence internationale auto - concurrent conducteur C ou B ou Junior Circuit
  3. Soit d'une licence nationale ou internationale (ICC conducteur C ou ICCD) délivrée par une Autorité Sportive Nationale étrangère sous réserve que les épreuves soient inscrites au Calendrier FFSA en catégorie NPEA.
  4. Soit un Titre de Participation (TP) National Circuit (voir condition auprès de l'ASA).

Pour marquer des points au championnat Trophée Endurance Peugeot, un **pilote détenteur d'une** licence étrangère doit être qualifié de pilote professionnel par son ASN.

Il doit **fournir un document de son ASN l'autorisant à prendre part à une épreuve des RPS**

Les pilotes possédant une licence étrangère, mais sans statut de pilote professionnel ne pourront pas marquer de points au Trophée Endurance Peugeot 2020, mais ils pourront bénéficier des primes. Tous les concurrents réguliers, licenciés FFSA du championnat, placés derrière ce concurrent, gagnent ainsi une place et marquent les points correspondant. Ils toucheront, en revanche, les prix correspondant à leur place réelle obtenue en course.

Un concurrent ou pilote peut participer à plusieurs disciplines des RENCONTRES PEUGEOT SPORT durant la même épreuve.

Dans ce cas, une seule inscription à une seule discipline suffit. Cependant le concurrent ou pilote doit régler les droits d'engagement à chacune des disciplines auxquelles il souhaite participer.

### 1.1 Inscription au Trophée Endurance Peugeot

Les inscriptions à la discipline sont ouvertes à partir du 06/01/2020 et seront validées par Peugeot Sport. Les concurrents ou pilotes peuvent s'inscrire tout au long de la saison, sous réserve des places disponibles. Les inscriptions se font exclusivement sur le site Internet des Rencontres Peugeot Sport : [www.peugeot-rps.com](http://www.peugeot-rps.com).

Le calendrier du Trophée Endurance Peugeot 2020 prévoit **5 épreuves** :

DATES 2019	EPREUVES
28 et 29 Mars	Ledenon
18 et 19 Avril	Val De Vienne
30 et 31 Mai	Charade
19 et 20 Septembre	Dijon
31 Oct. et 01 Novembre	Nogaro

PEUGEOT SPORT se réserve le droit de modifier ce calendrier, le nombre d'épreuves, et la durée des courses en fonction des contraintes environnementales du circuit et/ou des contraintes locales

Tous les pilotes qui souhaitent participer au Trophée Endurance Peugeot doivent s'inscrire à cette discipline.

- Le montant de l'inscription est de 850 € par pilote pour la saison. Ce montant donne droit à la participation du pilote dans toutes les catégories des Rencontres Peugeot Sport, à une combinaison Peugeot Sport / Total / Michelin et à un kit de vêtements.

- Peugeot Sport propose également une inscription au prix de 450 €. Ce montant donne droit à la participation du pilote dans toutes les catégories des Rencontres Peugeot Sport, sans la combinaison Peugeot Sport / Total / Michelin et sans le kit de vêtements. **Attention, le port d'une combinaison Peugeot Sport version depuis 2016 reste obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve (à partir des Essais Qualificatifs)**
- Les concurrents ou pilotes ont la possibilité de s'inscrire ponctuellement, **c'est-à-dire à l'épreuve**
- Le montant de cette participation à une épreuve est fixé à 250 € **et ne donne pas droit à une dotation combinaison + kit vêtements pour le pilote**. Ce montant comprend la location d'une combinaison Peugeot Sport que le concurrent s'engage à porter pendant toute la durée de l'épreuve (à partir des Essais Qualificatifs). **Un chèque de caution de 800 € devra être déposé lors des vérifications administratives de l'épreuve concernée**. La location de combinaisons sera possible selon les stocks disponibles
- Chaque pilote qui désire participer au Trophée Endurance Peugeot 2020, doit s'inscrire sur le site internet dédié aux Rencontres Peugeot Sport : [www.peugeot-rps.com](http://www.peugeot-rps.com)  
Et régler la somme en ligne par paiement sécurisé pour une inscription à la saison.

**Aucune annulation d'inscription n'est** acceptée.

Si le pilote est inscrit à l'année à la 308 Racing Cup ou la 208 Rally Cup, l'inscription aux Rencontres Peugeot Sport 2020 est gratuite.

PEUGEOT SPORT se réserve le droit de refuser une inscription au Trophée Endurance Peugeot 2020 pour une ou plusieurs épreuves sans avoir à en fournir le motif.

La participation à des Essais Privés, sous quelque forme que ce soit, organisés 8 jours avant l'épreuve concernée des Rencontres Peugeot Sport, est interdite. Tout pilote qui aurait roulé sur une 208 Racing Cup commercialisée par Peugeot Citroën Racing Shop, une 206 S16, une 207 LW ou tout autre véhicule éligible en Trophée Endurance Peugeot et qui souhaite s'engager à l'épreuve concernée, 8 jours avant l'épreuve des Rencontres Peugeot Sport (le début de l'épreuve étant le Samedi), se verra refuser son engagement à l'épreuve concernée. Des membres de Peugeot Sport seront habilités et le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport sera seul juge pour constater tout manquement à l'obligation de cet article.

Le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport se réserve le droit d'ajouter des sanctions à tous contrevenant à cet article.

## 1.2 Engagement aux épreuves – Dates Limites - Procédure

Tout pilote ou concurrent qui désire s'engager à une ou plusieurs épreuves du Trophée Endurance Peugeot doit être inscrit au préalable à la discipline (voir article 2.1)

### **Montants des droits d'engagement aux épreuves** du Trophée Endurance Peugeot : 550 € TTC

Si un concurrent ou pilote souhaite participer à plusieurs disciplines dans une même épreuve, il doit régler les droits d'engagement de chaque discipline à laquelle il souhaite participer.

Les engagements resteront au tarif déterminé ci-dessous jusqu'à la semaine précédant le dernier jour de l'épreuve à 00h00, soit :

DATES 2020	EPREUVES	<b>Date limite d'engagement</b> (jusqu'à 00h00)
29 Mars	Ledenon	Dimanche 22 Mars
19 Avril	Val De Vienne	Dimanche 12 Avril
31 Mai	Charade	Dimanche 24 Mai
20 Septembre	Dijon	Dimanche 13 Septembre
01 Novembre	Nogaro	Dimanche 25 Octobre

Passée cette échéance, l'engagement aux épreuves sera possible avec une majoration du tarif initial de 100€ et sous réserve d'acceptation.

Les engagements seront définitivement clos le Jeudi de la semaine de l'épreuve à 12h00 (midi).

- **Chaque pilote ou concurrent qui désire s'engager à une épreuve, doit s'engager sur le site internet dédié aux Rencontres Peugeot Sport, avant la date limite mentionnée ci-dessus.**
- **La somme correspondant à l'engagement de la voiture doit être payée en ligne par paiement sécurisé, avant la date limite mentionnée ci-dessus.**

PEUGEOT SPORT se réserve le droit de refuser un engagement au Trophée Endurance Peugeot pour une ou plusieurs épreuves sans avoir à en fournir le motif.

En cas de désistement, le pilote ou concurrent sera dans l'obligation de fournir à Peugeot Sport un courrier en demandant le remboursement avant la fermeture des vérifications administratives. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible.

Les concurrents du Relais 208 qui ne seraient pas qualifiés à la course de 6h00 seront invités à participer à la course de Trophée Endurance Peugeot en étant placés sur la grille de départ à la suite des concurrents inscrits et ayant participé à la séance d'Essais Qualificatifs du Trophée Endurance Peugeot, dans l'ordre des temps chronométrés réalisés.

Dès son engagement effectué, le concurrent devra impérativement commander ses pneumatiques auprès du fournisseur officiel agréé par Michelin Compétition :

AUVERGNE PNEUMATIQUES RACING  
François DOUZON  
[f.douzon@auvergnepneumatiques.com](mailto:f.douzon@auvergnepneumatiques.com)

A chaque épreuve, PEUGEOT SPORT se réserve le droit d'engager un ou plusieurs pilotes/concurrents « Invité PEUGEOT SPORT » toutes licences autorisées. Ce ou ces pilotes/concurrents sont obligatoirement qualifiés pour prendre part à toutes les courses qui figurent dans le classement général de l'épreuve mais ne profitent d'aucune attribution de points ni de prix.

### 1.3 - Responsabilité

Un concurrent ou pilote est responsable de ses actes et des agissements de ceux qui l'accompagnent

Tous les concurrents ou pilotes inscrits et participant aux épreuves devront avoir un comportement **conforme à l'esprit de respect, de sportivité et de courtoisie des formules de promotion** de Peugeot Sport.

Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre des formules organisées par Peugeot Sport

Les agressions physiques ou verbales envers des concurrents, pilotes, des membres du staff ou de l'organisation sont proscrites et pourront faire l'objet d'une exclusion immédiate de la formule

#### 1.4 - Communication

Pour les communications individuelles :

PEUGEOT SPORT communique avec ses concurrents, pilotes et teams des RENCONTRES PEUGEOT SPORT par l'intermédiaire de leur boîte e-mail déclarée lors de leur inscription.

les informations générales sont également disponibles sur le site internet dédié (le même que pour les inscriptions et engagements) sur simple consultation.

#### 1.5 - Vérifications Administratives et Techniques / Briefings

Chaque concurrent ou pilote engagé à une épreuve doit impérativement se soumettre, durant les horaires définis pour chaque discipline, aux vérifications administratives puis aux vérifications techniques obligatoires avant chaque épreuve.

##### Vérifications administratives :

Conformément aux prescriptions générales circuit FFSA, chaque concurrent ou pilote engagé à une épreuve doit obligatoirement se soumettre, durant les horaires définis pour chaque discipline, aux vérifications administratives, aux vérifications techniques et aux briefings obligatoires avant chaque épreuve.

##### Vérifications techniques :

Tout pilote participant à une épreuve, doit obligatoirement porter l'équipement du pilote tel que défini à la réglementation FFSA.

L'ensemble des équipements doivent être conforme en tous points à la réglementation FFSA.

Se référer à la réglementation FFSA disponible sur le site internet de la FFSA

Le port de la combinaison fournie par Peugeot Sport est obligatoire à partir des Essais Qualificatifs

Les concurrents ou pilotes sont dans l'obligation de présenter leur voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique, de sécurité et du respect du plan d'identification sous peine de se voir refuser leur participation aux épreuves, dans ce cas, les droits d'engagement restent acquis à Peugeot Sport.

Seules les voitures ayant satisfait aux vérifications techniques d'avant épreuve sont autorisées à prendre part à celle-ci et uniquement sous le numéro de course du concurrent ou pilote contrôlé. Dans tous les cas, il est interdit de changer de voiture en cours d'épreuve. Toute infraction à ces règles entraîne l'exclusion de l'épreuve et l'exclusion de la discipline pour l'année en cours, du concurrent et du pilote concerné.

## ARTICLE 2 - ASSURANCE

### **Assurance de l'épreuve :**

Application des prescriptions générales. (Réglementation Générale des Circuits FFSA).

Toutes les informations relatives aux assurances souscrites pour l'épreuve peuvent être obtenues directement auprès des organisateurs du meeting.

### Assurance des concurrents et pilotes :

Les concurrents et pilotes déchargent Peugeot Sport et ses prestataires de toutes responsabilités concernant le déroulement des essais privés, Libres, qualificatifs et des courses. Les concurrents et pilotes sont placés sous la juridiction des officiels de l'épreuve dès le début de celle-ci.

### Assurance des Voitures :

Les concurrents et pilotes doivent souscrire à minima à une assurance responsabilité civile et ont la possibilité de souscrire une assurance « dégâts » auprès d'une société spécialisée.

## ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1 - Contrefaçon

Les concurrents et pilotes sont tenus d'utiliser les pièces d'origine AUTOMOBILES PEUGEOT et PEUGEOT SPORT. Tout contrevenant sera exclu des manifestations. PEUGEOT SPORT et AUTOMOBILES PEUGEOT se réservent le droit d'engager des poursuites à son encontre.

### 3.2 - Pilotes

Le nombre de pilotes maximum par équipage est fixé au libre choix du concurrent, par contre 2 pilotes minimum sont obligatoires pour les courses du Trophée Endurance Peugeot d'une durée minimum de 3 heures

Pour chaque véhicule, doit être défini un nom de concurrent, devant être obligatoirement une personne physique.

## ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1 - Voitures admises / Echappement / Equipement

Sont considérés comme véhicules pouvant participer au Trophée Endurance Peugeot catégorie A :

- PEUGEOT 206 S16 1997 cm3 de série et PEUGEOT 206 CC et RCC obligatoirement équipées du kit vendu par Peugeot Citroën Racing Shop, des éléments de sécurité selon les normes F.I.A
- PEUGEOT 207 LW de série obligatoirement équipée du kit vendu par Peugeot Citroën Racing Shop, des éléments de sécurité selon les normes F.I.A. Ces voitures doivent être en conformité avec le dernier règlement technique édité par Peugeot Sport.
- RCZ RACING CUP obligatoirement équipé du kit vendu par Peugeot Citroën Racing Shop, des éléments de sécurité selon les normes F.I.A. Ces voitures doivent être en conformité avec le Règlement Technique de la RCZ Racing Cup 2016



- 308 RACING CUP obligatoirement équipé du kit vendu par Peugeot Citroën Racing Shop, des éléments de sécurité selon les normes F.I.A. Ces voitures doivent être en conformité avec le Règlement Technique de la 308 Racing Cup 2020 à l'exception de l'article 12 du règlement technique de 308 Racing Cup : POIDS  
Le poids à vide minimum d'une 308 Racing Cup à tout moment d'une épreuve du Trophée Endurance Peugeot, sans pilote, doit être de 1100 kgs (mille cent kilogramme) L'article 12.1 « Poids en condition de course » du règlement technique 308 racing Cup ne s'applique pas en Trophée Endurance Peugeot
- 208 RACING CUP obligatoirement équipé du kit vendu par Peugeot Citroën Racing Shop, des éléments de sécurité selon les normes F.I.A. Ces voitures doivent être en conformité avec le Règlement Technique de la 208 Racing Cup 2020.

Une 208 Racing Cup peut participer au Trophée Endurance Peugeot:

- Soit parce que l'équipage n'est pas qualifié à la course de 6h00 de Relais 208.
- Soit en s'engageant pour la course de 3h00, au même titre que les autres véhicules ci-dessus

Le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport se réserve le droit d'étudier la candidature de tous véhicules sportifs Peugeot.

Ces voitures doivent être en conformité avec le dernier règlement technique édité par Peugeot Sport.

Sont considérées comme véhicules pouvant participer au Trophée Endurance Peugeot- catégorie B :

Toutes les voitures Peugeot avec modifications, issue d'un règlement RPS ou Groupe FN/A et équipées des éléments de sécurité selon les normes F.I.A. Les véhicules pouvant participer au Trophée Endurance Peugeot- catégorie B, sont sélectionnées sur dossier par le comité d'organisation et sont ensuite soumise au passage aux vérifications techniques. Le dossier de sélection est disponible sur le site Internet [www.peugeot-rps.com](http://www.peugeot-rps.com) (en bas de la page d'accueil en cliquant sur "contact" et en sélectionnant "dossier de sélection Trophée Endurance Peugeot- Catégorie B dans le menu déroulant").

Si un concurrent qui souhaite s'inscrire en catégorie A, connaît un problème d'approvisionnement de pièces et ne peut donc répondre à la réglementation technique initiale de son véhicule, il doit en informer par e-mail le commissaire technique Peugeot Sport de la catégorie, suffisamment tôt : [herveheno17@gmail.com](mailto:herveheno17@gmail.com) . Ce dernier étudiera la situation en concertation avec Peugeot Citroën Racing Shop et proposera ou non une solution annexe pour maintenir la participation en catégorie A. A défaut de solution, le concurrent pourra s'engager en catégorie B.

Toutefois, PEUGEOT SPORT se réserve le droit d'accepter en cours d'année d'autres modèles de la gamme PEUGEOT.

Acquisition de données / Radio / Equipement :

Tout système d'acquisition de données stand-pilote est interdit ainsi que la télémétrie moteur, y compris dans le sens voiture-stand.

Seule la communication radio entre l'équipe et ses pilotes est autorisée.



Les équipes seront responsables de l'obtention de toutes les autorisations et licences nécessaires pour l'utilisation des appareils radio en respectant la législation nationale de chaque pays.

Peugeot Sport est libre d'autoriser ou non l'utilisation des radios en fonction des nécessités ou des contraintes d'organisation.

Peugeot Sport pourra diffuser librement toute communication entre les membres d'une équipe, ainsi que le pilote par radio ou télévision ou autres supports média.

## 4.2 - Pneumatiques / Limitation / Règlementation

### Pneumatiques :

Lors des épreuves de Trophée Endurance Peugeot Catégorie A et B, il est obligatoire d'utiliser exclusivement les pneumatiques MICHELIN de tourisme et commercialisés par Auvergne Pneumatiques Racing, marqués du sigle APR.

Chaque véhicule doit utiliser les pneumatiques prévus dans ses réglementations sportives et techniques.

206 S16	MICHELIN	PILOT SPORT 3	195/50 R15 82V
RCZ RACING CUP Slick	MICHELIN	S8A	25/64-18
RCZ RACING CUP Pluie	MICHELIN	P2G	24/64-18
308 RACING CUP Slick	MICHELIN	S9L	27/65-18
308 RACING CUP Pluie	MICHELIN	P2L	27/65-18
207 LW	MICHELIN	PILOT SUPER SPORT	215/45 17
208 Racing Cup	MICHELIN	PILOT SPORT 3	205/45 R16 87W

Pour les autres véhicules, une monte vous sera proposée.

PEUGEOT SPORT se réserve le droit d'autoriser et/ou d'interdire un ou plusieurs types de pneumatiques et de modifier l'allocation pneumatique ci-dessus, en cours de saison, en fonction de l'évolution de la gamme de produits fabriqués par Michelin ou de tout autre raisons.

### Limitation :

- 206 S16 - 207 LW - 208 RACING CUP

### Pneumatiques sur le train avant :

Qualification : pneus avant et arrière libres en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques »  
Interdiction de changer de pneumatiques en Qualification, sauf en cas de crevaison. Dans le cas d'une crevaison avérée, le concurrent devra présenter un pneumatique usé, en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ». Aucun pneumatique neuf ne sera réattribué.

Course : pneus avant neufs obligatoires pour le départ, pneus arrière libres en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ». Interdiction de changer de pneumatiques en dehors des escales techniques, sauf pneus Joker (voir ci-dessous)

Escale technique : pneus avant neufs obligatoires, voir chapitre 18.9, pneus arrière libres en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ».

- Il n'y aura pas d'Escale Technique pour les épreuves du Val de Vienne, et Lédenon
  - Il y aura une Escale Technique pour les épreuves de Nogaro, Charade et Dijon
- RCZ RACING CUP - 308 RACING CUP

#### Pneumatiques sur le train avant :

Qualification : pneus avant et arrière libres en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ». Interdiction de changer de pneumatiques en Qualification, sauf en cas de crevaison. Dans le cas d'une crevaison avérée, le concurrent devra présenter un pneumatique usé, en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ». Aucun pneumatique neuf ne sera réattribué.

Course : pneus avant neufs obligatoires pour le départ, pneus arrière libres en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ». Interdiction de changer de pneumatiques en dehors des escales techniques, sauf pneus Joker (voir ci-dessous)

Escale technique : pneus avant neufs obligatoires, voir chapitre 18.9, pneus arrière libres en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ».

- Il n'y aura pas d'Escale Technique pour les épreuves du Val de Vienne, et Lédenon
- Il y aura une Escale Technique pour les épreuves de Nogaro, Charade et Dijon

#### Réglementation :

Les courses Trophée Endurance Peugeot sont **des courses d'endurance**, à ce titre, le concurrent doit s'assurer de participer à l'intégralité de l'épreuve avec l'allocation pneumatique déterminée par le présent règlement.

Pour tous les concurrents au départ de la course, obligation de monter des pneumatiques neufs à l'avant.

À chaque départ d'une séance d'essais qualificatifs et d'une course, les roues avant et arrière doivent être en conformité avec la réglementation actuelle relative à l'usure des pneumatiques (voir ci-dessous).

Il est interdit d'intervir des pneumatiques sur le même train, mais aussi du train arrière vers le train avant pendant des séances d'essais qualificatifs ou courses

En course, hors escale technique, le remplacement d'un pneumatique ne sera autorisé que dans les cas de figures suivant :

- **Cas d'usure prématurée, apparition de toile.** (non valable pour RCZ et 308)  
Pour remplacer le pneumatique, le concurrent ou pilote devra avoir préalablement présenté, lors des vérifications techniques, un pneu usagé en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ». Un marquage spécifique sera apposé sur ce pneumatique et ce dernier sera répertorié comme "Pneu Joker".  
Ce "Pneu Joker" ne pourra être utilisé pour le remplacement que sur décision du team-manager de l'équipe et qu'après en avoir informé un commissaire technique Peugeot Sport qui vérifiera la présence du marquage spécifique.  
Si un tel changement de pneumatique est effectué, le concurrent (l'équipage) se verra infliger un Stop & Go de deux minutes.  
Si un changement de pneumatique a été effectué sans que le commissaire technique Peugeot Sport en ait été informé, le concurrent (l'équipage) se verra infliger une mise hors course.

Durant l'ensemble de la durée de la course, le "Pneu Joker" devra obligatoirement être stocké visiblement dans la partie du box coté piste.

- Cas de crevaison avérée.

Pour remplacer le pneumatique, le concurrent ou pilote devra préalablement en informer le Commissaire Technique Peugeot Sport qui **constatera l'état du pneumatique**. Le Commissaire Technique Peugeot Sport donnera ou non son accord pour le remplacement.

Si un remplacement de pneumatique crevé a été effectué sans que le commissaire technique Peugeot Sport en ait été informé, le concurrent (l'équipage) se verra infliger une mise hors course.

Pour attester de la crevaison, le pneumatique crevé sera alors être expertisé par les services techniques de Peugeot Sport et / ou de Michelin Compétition.

Le remplacement se fera alors par un pneu usagé en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques »

**Dans ce cas de crevaison, l'utilisation du "Pneu Joker" est interdite.**

**Dans le cas d'une crevaison avérée, le concurrent devra présenter un pneumatique usé, en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ».** Aucun pneumatique neuf ne sera réattribué.

**Pendant la durée de la course, le concurrent devra donc s'assurer d'avoir monté sur jante :**

- Un pneumatique usé, en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques » à utiliser en cas de crevaison avérée
- Un pneumatique "Joker", comme décrit ci-dessus.

#### Etat des pneumatiques :

A tout moment de l'épreuve, la profondeur des rainures ne devra pas être inférieure à 1,6 mm. Le contrôle **s'effectuera transversalement sur 3 rangées consécutives d'indicateurs d'usure (témoins)**. Sur ces 3 rangées, si un témoin d'usure est entamé, le pneumatique sera déclaré non conforme. En cas de doute, le contrôle pourra être réalisé avec une jauge de profondeur.

En pré-grille : aucune toile ne doit apparaître, ni aucune déchirure sur les flancs.

Le concurrent devra prendre en considération les préconisations de Michelin Compétition pour régler son véhicule et arriver au terme de l'épreuve avec le quota de pneumatique prédéterminé. Aucun pneumatique supplémentaire ne sera réattribué.

Conformément à la Réglementation Générale F.F.S.A. des Circuits, les opérations de contrôle et de mise en pression des pneumatiques **sont autorisées mais à l'intérieur d'un stand**. Les opérations de contrôle ou de baisse des pressions, sans mise en pression des pneumatiques sont autorisées en Pit Lane devant le stand du concurrent concerné.

**L'utilisation de tout système chauffant est interdite.** Toutes modifications des pneumatiques (retailage, rechapage, traitement de surface, etc.) sont interdites.

Les essais privés ne sont pas concernés par cette réglementation.

En fonction de la durée des courses et de la configuration du circuit des dispositions particulières peuvent être annoncées au briefing. Dans ce cas les concurrents sont tenus de s'y conformer.

Pénalité : Toute infraction à ces règles fera l'objet d'un rapport à la direction de Course qui décidera ou non de transmettre au collège des commissaires sportifs.

NB : L'utilisation de pneumatiques arrière (non enregistré) sur le train avant est interdite.

#### 4.3 – Plombage et révision moteur

Chaque type de véhicules participant au Trophée Endurance Peugeot constitue une discipline à la condition qu'un minimum de 3 véhicules de même type soit engagés pour constituer un classement séparé. Chaque discipline doit strictement se référer et être en conformité avec la dernière réglementation technique du véhicule concerné, notamment au sujet de la présence obligatoire de plombage.

Deux types de plombages ou scellés sont prévus par les réglementations technique et sportive du Trophée Endurance Peugeot.

- Les plombages apposés par Peugeot Citroën Racing Shop sur les moteurs neufs de 308 Racing Cup et 208 Racing Cup, appelés "plombages".
- Les scellés adhésifs apposés par le Commissaire Technique Peugeot Sport en fonction des besoins, appelés "scellés" ou "scellés adhésifs"

#### **Il est interdit de retirer les plombs d'un moteur plombé.**

Tout concurrent présentant au vérification technique un moteur commercialisé par Peugeot

**Citroën Racing Shop plombé, et qui aurait été déplombé se fera refuser de participer à l'épreuve.**

Les commissaires techniques peuvent procéder à des opérations de pose de scellés à tout moment de l'épreuve. Ces scellés ont pour but de s'assurer que le matériel utilisé est bien le même pendant toute la durée de l'épreuve et n'ont en aucun cas valeur de conformité. Sur les véhicules ayant fait l'objet d'une opération de pose de scellés, les scellés seront vérifiés pendant et après l'épreuve conformément à l'article « Contrôles techniques »

Lors d'un meeting, la suppression d'un scellé ne pourra se faire qu'après vérification et accord d'un commissaire technique. Si une pièce est remplacée, la pièce initialement montée pourra être prélevée pour contrôle. Un nouveau scellé sera apposé, immédiatement après intervention, par un commissaire technique.

Entre 2 épreuves, si des scellés sont présents, une demande pour les retirer doit être faite au commissaire technique. Cette demande doit être faite sur l'adresse e-mail suivante : [herveheno17@gmail.com](mailto:herveheno17@gmail.com) . Le concurrent devra attendre une confirmation écrite du Commissaire Technique (par e-mail) pour procéder à l'enlèvement des plombages.

Suite à la demande, sera donné en retour un numéro d'accord pour autorisation de supprimer les scellés. En cas d'omission du respect de cette procédure et en cas de constat lors des Vérifications Techniques, un rapport sera adressé au Collège des Commissaires Sportifs. Dans le cas où des scellés officiels portant ou non un numéro d'identification auront été apposés par un commissaire technique sur un matériel, seul le numéro de ces scellés fera foi en cas de litige. Le numéro de chaque scellé sera mentionné par un commissaire technique sur une feuille d'enregistrement du matériel et ce sous la responsabilité du pilote ou concurrent qui devra en vérifier l'exactitude et signer ce document.

En cas de problème technique, la suppression d'un scellé ne pourra se faire qu'après vérification et accord d'un commissaire technique. Si une pièce est remplacée, la pièce initialement montée pourra être prélevée pour contrôle. Un nouveau scellé sera apposé, immédiatement après intervention, par un commissaire technique. Dans le cas d'un scellé portant un numéro d'identification, le nouveau

numéro sera noté sur la feuille d'enregistrement du matériel et ce sous la responsabilité du pilote ou concurrent qui devra en vérifier l'exactitude et signer ce document.

La présence et l'état de ces scellés sont de la responsabilité du concurrent et du pilote. L'absence ou la détérioration d'un scellé entraînera obligatoirement une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA, nonobstant la décision du Collège des Commissaires Sportifs. La présence des scellés adhésifs officiels Peugeot Sport n'est qu'une présomption de conformité. En aucun cas ils ne garantissent la conformité du véhicule. En cas de non-conformité constatée, la présence des scellés ne pourra être utilisé comme un argument de défense.

Il est interdit de mettre un matériau quelconque autour ou sur les scellés. De même, sur les scellés plastiques, il est interdit d'appliquer une substance quelconque pouvant détériorer le mécanisme. En conséquence et en particulier, des solvants de nettoyage, essence, huile etc... ne doivent pas être mis en contact avec ce type de scellé. De par sa seule présence sur un matériel, tout dispositif ou artifice permettant ou facilitant un démontage, ou la séparation, d'une manière frauduleuse, d'un ou plusieurs éléments protégés par des scellés officiels sera passible de sanctions sportives.

#### 4.4 - Carburant / Lubrifiant

##### Carburant :

Il est obligatoire d'utiliser exclusivement de l'essence « Super sans plomb 98 »

Les caractéristiques de ce carburant doivent pouvoir être retrouvées lors des contrôles.

L'emploi d'un autre carburant et/ou l'adjonction d'un additif quelconque est strictement interdit.

##### Procédure de ravitaillement : Interdit en qualification

- La gestion du carburant est soumise à la Règlementation FFSA 7.5 Ravitaillements du règlement standard des circuits "asphalte" 2020.
- Obligation d'utiliser le système de remplissage N°2 Pompe manuelle avec pistolet auto-obturant et fût fixé sur un chariot.
- Le fût devra avoir une homologation ONU 1A1/X-1,6/400 et une capacité de 60 litres maximum.
- Il est interdit d'utiliser des fûts aux couleurs de concurrents de Total, partenaire des Rencontres Peugeot Sport.
- Système JAPY obligatoire. Kit ravitaillement référence FEP2C-KR comprenant 1 pompe manuelle semi rotative, 4m de tuyaux et 1 pistolet auto-obturant
- **Tout autre mode de ravitaillement ou stockage d'essence dans le paddock et dans les stands et durant l'épreuve est interdit (jerrican, fût de 200 litres etc...)**
- Le concurrent ou pilote devra avoir pris connaissance des prescriptions générales FFSA pour le ravitaillement (art. 7.5)

En course, sur voiture chaude **dans la zone d'arrêt des stands.**

Il est obligatoire de respecter l'article 7.5 du règlement standard des circuits "asphalte" 2020 avec l'effectif suivant :

- Un seul ravitailleur
- Une personne équipée d'un extincteur
- Une personne pour actionner la pompe

Ces personnes seront équipées de cagoule, gants ininflammables conformes aux normes FIA, de combinaison normes FIA 86, de lunettes de protection et de chaussures fermées. Aucune publicité concurrente à Peugeot, Total et Michelin ne sera autorisée.

Le port et l'utilisation des radios ainsi que les téléphones portables sont interdits dans la zone de ravitaillement.

En cas de non-respect de ces règles, **une pénalité, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, pourra être** prononcée pour le pilote, le concurrent et le team concernés.

#### Lubrifiant :

Il est obligatoire d'utiliser exclusivement les lubrifiants de la société TOTAL conformément au Règlement Technique.

### 4.5 - Eclairage

#### Eclairage des voitures :

Dispositif d'éclairage de série uniquement. Autorisation de lampes 100 watts dans les optiques de série. Ces 2 lampes doivent être blanches et les autres ampoules doivent être conformes à l'équipement d'origine.

#### Panneau lumière :

Dès qu'un panneau lumière est présenté par le Directeur de course, toute voiture non correctement éclairé (AV./AR.) est arrêtée au drapeau noir rond orange ; il doit rentrer immédiatement à son stand pour remise en état, faute de quoi il est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course.

## ARTICLE 5 - PUBLICITE

### 5.1 – Identification / Nom du pilote / Numéro de course de la voiture / Caméra embarquée

#### Pilote :

Chaque pilote inscrit doit obligatoirement porter, sur toutes les épreuves, une combinaison et des vêtements identifiés aux couleurs 2020 de PEUGEOT SPORT et de ses partenaires TOTAL et MICHELIN qui comportent tous les logotypes conformément au plan d'identification de la saison en cours.

Si toutefois, malgré les contrôles un concurrent ou un pilote ne portait pas une combinaison Peugeot Sport et ses partenaires 2020, celui-ci pourrait se voir refuser le départ des essais qualificatifs ou courses ainsi que l'accès au podium et /ou à toute cérémonie officielle. De plus, les points et prix ne pourraient être attribués.

#### Voiture :

Les concurrents ou pilotes doivent obligatoirement apposer sur leur voiture les publicités, conformément au plan d'identification de leur discipline respective

Aucun numéro de course ne peut être commun à plusieurs concurrents ou pilotes des RENCONTRES PEUGEOT SPORT.

Seuls les numéros de course respectant la police fournie par PEUGEOT SPORT doivent être apposés sur les vitres du véhicule, conformément au plan d'identification.

En début de saison, ou à la première épreuve à laquelle le pilote participe, un jeu de stickers, de noms et de numéros de course sera mis à disposition des concurrents et/ou pilotes. Par la suite la production de ces stickers est à la charge du concurrent ou pilote, à l'exception des stickers partenaires et des numéros de course.

Attention, le concurrent est responsable du respect du plan d'identification 2020 et il doit donc s'assurer d'avoir en nombre suffisant des noms de teams sur l'épreuve concernée. Les stickers Peugeot Sport et ceux des partenaires des Rencontres Peugeot Sport sont disponibles à la structure réceptive Peugeot Sport. En revanche, toutes demandes supplémentaires, en dehors d'une première participation, de stickers de numéros de course, de pilotes ou de teams devra expressément être formulées par e-mail auprès de : [patrick@signature-team.com](mailto:patrick@signature-team.com) au minimum 7 jours avant le début de l'épreuve (le Vendredi de l'épreuve).

Aucune modification d'aucun élément d'identification, de quelque nature que ce soit, n'est admise.

#### Exploitation

**L'inscription** au Trophée Endurance Peugeot entraîne le droit pour la société PEUGEOT et ses **partenaires d'utiliser le nom, la voix et l'image du pilote et du concurrent ainsi que ses résultats et** le visuel de sa voiture pour toute action commerciale, de relation publique et de promotion (y compris télévisuelle et toutes communications publicitaires).

Les publicités contractées par le concurrent ou le pilote ne peuvent, en aucun cas, être concurrentielles à celles de PEUGEOT SPORT et à celles de ses partenaires TOTAL et MICHELIN.

Tout pilote ou concurrent ne tenant pas compte très attentivement de cet article et de ses alinéas se verra refuser le départ des essais qualificatifs et/ou des courses.

## 5.2 Caméras embarquées

Une caméra embarquée est autorisée dans chaque voiture et pourrait être utilisée/consultée par le responsable des Rencontres Peugeot Sport, le directeur de course ou le collège des commissaires en cas de problème/litige lors d'une épreuve.

Montage et installation de la caméra obligatoirement conforme à la Norme FFSA " montage caméras intérieur uniquement derrière siège pilote"

Peugeot Sport se donne le droit d'imposer en cours de saison la caméra embarquée dans chaque voiture afin de garantir le bon déroulement des épreuves

## ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 - Paddock

Les teams seront placés dans le paddock sous la responsabilité de l'organisation du circuit de l'épreuve concernée. Les concurrents devront respecter le règlement intérieur du circuit et les horaires d'ouverture du paddock qui leurs seront communiqués dans les lettres d'Informations spécifiques adressées par e-mail à chaque épreuve et disponibles sur le site Internet des Rencontres Peugeot Sport.



## ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le Trophée Endurance Peugeot est une course en temps de 3 heures, durant laquelle les véhicules participants doivent parcourir le plus grand nombre de tours de circuit.

Le départ s'effectue départ lancé selon le règlement standard des circuits « asphalte ».

Le drapeau à damier de fin de course est présenté à la voiture en tête de la course qui franchit la ligne d'arrivée après la durée révolue de la course.

### 7.1 - Contrôles Techniques / Parc Fermé

Conformément aux prescriptions générales circuit FFSA, les concurrents et pilotes des RENCONTRES PEUGEOT SPORT sont soumis à la juridiction de l'épreuve à laquelle ils participent. A l'issue de chaque séance d'essais qualificatifs et de chaque course, les voitures doivent se rendre immédiatement en parc fermé.

### 7.2 - Chronométrage

Seuls les temps relevés par le chronométrage officiel de l'épreuve sont pris en compte. Toute réclamation devra obligatoirement être, au préalable, transmise au « Relation Concurrent » qui se chargera de communiquer la demande au responsable du chronométrage.

Chaque voiture doit être équipée d'un transpondeur figurant dans la liste des transpondeurs autorisés et monté selon le schéma ci-dessous.

#### Liste des transpondeurs autorisés



Mylaps CAR X2  
(DP ou Rechargeable)

Modèle rechargeable sur 220V AC ou alimenté depuis la batterie 12V du véhicule



AMB TRANX 3 CAR Battery

Modèle rechargeable sur 220V AC



AMB TRANX 260 CAR DP

Modèle alimenté depuis la batterie 12V du véhicule



AMB TRANX 260 CAR Battery

Modèle rechargeable sur 220V AC

Tout concurrent et pilote, dont la voiture n'est pas équipée de ces transpondeurs en bon état de fonctionnement, ne peuvent prétendre être chronométrés aux épreuves des Rencontres Peugeot Sport.

Tout système d'acquisition de données embarqué est interdit, y compris les cellules nécessaires à son fonctionnement.

Schéma de montage du transpondeur (exemple avec le modèle AMB TRANSX 260 CAR Battery)



Le transpondeur doit être fixé dans le passage de roue avant droit en position verticale et dans le sens indiqué par le constructeur (mylaps).

Attention : position en avant de l'axe de roue obligatoire

Les concurrents et pilotes sont responsables du bon montage de leur transpondeur et de son bon fonctionnement en permanence.

A chaque épreuve, les concurrents ou pilotes ont la possibilité de louer un transpondeur, auprès du Responsable Administratif.

Les transpondeurs loués doivent être restitués au Responsable Administratif, à la fin de l'épreuve. Le non-respect de cette règle entraîne l'encaissement du dépôt de garantie.

## 7.3 - Déroulement de l'épreuve

### 7.3.1 - Pré Grille

Pour les Essais Qualificatifs et la course, la pré-grille s'effectue 35 minutes avant le départ.

Le système d'extinction embarqué doit être en état de fonctionnement, branché et l'interrupteur de boîtier de commande doit être sur la position "ON"

Les concurrents qui arriveront en pré-grille après l'heure de fermeture pourront prendre le départ, mais depuis les stands après le passage du peloton à l'extinction des feux à condition que la grille ne comporte pas de suppléants.

### 7.3.2 Essais Qualificatifs

Tous les pilotes doivent participer aux essais qualificatifs. Un temps de qualification portant sur au moins un tour chronométré de circuit est obligatoire pour chacun d'entre eux (1 tour chronométré est

égal à deux passages sur la ligne de chronométrage située sur la piste). Pour chaque concurrent, le meilleur temps de chaque pilote est retenu et la moyenne de ces meilleurs temps détermine le temps moyen du concurrent.

Si un temps moyen ne peut être déterminé pour un concurrent, sa participation à la course sera soumise par courrier écrit à une décision du directeur de Course. En cas d'acceptation le concurrent partira en fond de grille.

Si plusieurs concurrents doivent partir dans les dernières lignes, l'ordre de départ sera établi en fonction de l'ordre de réception des courriers de demandes.

La grille de départ des courses est établie selon la moyenne réalisée aux essais qualificatifs. Les éventuels ex-æquo sont départagés d'après leur meilleur temps absolu, puis second meilleur temps absolu si nécessaire.

Si le nombre de voitures des concurrents engagés à l'épreuve est supérieur au nombre de voitures autorisées en course, certains concurrents ne sont pas qualifiés pour leur course respective en fonction de leur temps aux essais qualificatifs.

Les listes des concurrents autorisés à prendre part à chaque séance d'essais qualificatifs sont établies environ 1 heure après la clôture des vérifications administratives et techniques et dans tous les cas, 1 heure minimum avant le départ de la première séance d'essais qualificatifs. Celles-ci sont affichées au tableau d'affichage officiel.

Durée des essais qualificatifs pour les courses de 3H : 45 minutes maximum.

Les concurrents du Relais 208 qui ne seraient pas qualifiés à la course de 6h00 seront invités à participer à la course du Trophée Endurance Peugeot en étant placés sur la grille de départ à la suite des concurrents inscrits et ayant participé à la séance d'Essais Qualificatifs du Trophée Endurance Peugeot dans l'ordre des temps chronométrés réalisés.

### 7.3.3 Sécurité

Durant les essais qualificatifs et la course, chaque personne présente sur la pit lane et dans l'aire de panneautage devra être vêtue d'un gilet de signalisation. Cette personne devra être âgée de plus de 16 ans et être un membre d'intervention du concurrent. Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie, sur simple demande de l'organisateur.

Le stand doit être délimité en 2 zones par une rubalise : avant/arrière. Seules les personnes équipées de combinaisons ignifugées et de gilet seront habilitées à être dans la partie avant. Au moment des ravitaillements en essence, les ravitailleurs équipés et les pilotes sortant et entrant dans le véhicule sont les seuls autorisés à être en combinaison en Pit Lane, sans avoir à porter le gilet de sécurité.

### 7.3.4 Responsable / Chef de stand

Chaque stand est sous la responsabilité d'un Responsable de stand.

Le Responsable de stand doit se rendre au secrétariat du circuit, en début d'épreuve, pour s'acquitter de la location du stand, déposer un chèque de caution et prendre les clés. Le dimanche, en fin d'épreuve, il doit restituer les clés au secrétariat du circuit. Il assume la responsabilité des éventuels dégâts qui peuvent être occasionnés au stand.

Chaque concurrent doit se doter d'un Chef de stand. Une même personne peut être désignée par plusieurs concurrents au sein du même Team.

Le Chef de stand est responsable du comportement et des actes de ses pilotes et de ses assistants ainsi que de ceux de leurs accompagnateurs.

Le Chef de stand gère les relais de ses pilotes et s'assure du respect de toutes les mesures de sécurité s'y rapportant et émarge les fiches de stand sur lesquelles il doit obligatoirement rapporter les éventuelles anomalies.

Chaque Chef de stand doit être pourvu d'un chronomètre afin de remplir les fiches de stand du concurrent. Ces fiches de stand, dès la fin de chaque séance d'essais qualificatifs et de chaque course, doivent être déposées dans un délai maximum de 20mn après le baisser du drapeau à damier pour les Essais Qualificatifs et la Course, dans l'urne prévue à cet effet dans la Pit Lane à un endroit qui sera précisé au briefing.

Toute fiche de stand erronée ou non remise à PEUGEOT SPORT dans le délai précisé ci-dessus, entraînera la sanction suivante :

- En Essais : Si le concurrent est qualifié (voir article 18.1), départ en fond de grille de départ de la course. Dans le cas où il y aurait plusieurs sanctions, le classement en fond de grille sera établi dans l'ordre de réception des feuilles de stands.
- En Course : le concurrent sera non classé

La présence permanente du Chef de stand dans son stand ou dans les limites de son stand, est impérative pendant toute la durée de l'épreuve. Il est autorisé à faire la navette occasionnellement entre le bord de piste et son stand.

En cas d'absence de cette personne, au briefing des Chefs de stand ou au poste qui lui est assigné, le concurrent est pénalisé.

#### 7.3.5 Stand / Panneautage

Les 206 S16 et 207 LW doivent obligatoirement avoir loué un emplacement de stand pour participer au Trophée Endurance Peugeot. Les concurrents de la RCZ Racing Cup et de la 308 Racing Cup pourront louer un stand dans la limite des places disponibles. Une priorité sera faite pour les 206 S16, 208 Racing Cup et 207 LW. Si toutefois, ils n'avaient pas de stands, un emplacement spécifique réservé en Pit Lane leur permettra d'effectuer leurs interventions mécaniques et leurs ravitaillements en essence.

Le stand doit être divisé en deux parties

- Une partie arrière réservée au team où aucune réglementation sportive ne s'applique
- Une partie avant, dite box technique, où la réglementation suivante s'applique

Les personnes présentes en Pit Lane devront être vêtues d'un gilet de signalisation. 4 personnes au maximum sont autorisées à intervenir sur une voiture arrêtée au stand. Toute personne supplémentaire est évacuée. L'équipage concerné pourra être sanctionné d'un stop & go en course d'une durée de 10 secondes, multiplié par le nombre de personnes en infraction.

Tout arrêt d'une voiture au stand, pour quelque cause que ce soit, implique l'arrêt du moteur.

Tout départ du stand impose la mise en route du moteur à l'aide du démarreur exclusivement.

Le panneautage doit s'effectuer face au stand. Il est strictement interdit d'utiliser des signaux, drapeaux, feux de couleur ou tout autre moyen, semblable à ceux employés par les commissaires et

responsables de piste. Aucun objet susceptible de s'envoler n'est toléré (ex : parapluie, pancarte, ballon, etc.).

Il est interdit de fumer dans les stands, sur les zones arrière et avant des stands, sur la voie des stands et au bord de piste. Il est strictement interdit d'utiliser une source de chaleur, autre qu'électrique dans les stands et sur les zones arrière des stands.

Tout éclairage, y compris éventuellement l'éclairage des panneaux de signalisation, ne doit pas être éblouissant. L'emploi de projecteur halogène est interdit.

Aucun câble ne doit traverser la zone de décélération (pit-lane).

Il est obligatoire de fermer la porte arrière du stand pendant toute la durée d'une séance d'essais ou d'une course.

Il est formellement interdit de fermer son stand, côté piste, même momentanément, durant une séance d'essais qualificatifs ou une course à laquelle participe l'équipe.

#### 7.3.6 Arrêt - neutralisation

Pour des raisons de sécurité, la notion d'arrêt - neutralisation s'applique à tout arrêt au stand pour quelque cause que ce soit, autant pendant une séance d'essais qualificatifs qu'une course. Cette disposition ne s'applique pas pour les arrêts aux stands imposés par les officiels de l'épreuve (drive-through, stop and go...). Ces arrêts s'effectuent sous la responsabilité du Chef de stand.

- Le temps d'arrêt - neutralisation pour les essais qualificatifs a une durée minimum de 1'30''00
- Le temps d'arrêt neutralisation pour la course a une durée minimum de 3mn

Le Président du Collège des Commissaires Sportifs et/ou Peugeot Sport se réservent le droit de modifier ces temps d'arrêt - neutralisation

Tout concurrent ne respectant pas le temps minimum imparti est sanctionné :

- Aux essais qualificatifs, par la suppression du meilleur temps au tour réalisé pendant la séance.
- En course, par un stop and go d'une durée équivalente à l'infraction commise.

Le temps d'arrêt-neutralisation est compris dans le temps de relais du pilote qui repart (sauf prescription contraire, spécifique à certains circuits et annoncée aux différents briefings de l'épreuve concernée)

Les voitures sont équipées de transpondeur et un système de chronométrage positionné à l'entrée et à la sortie de la zone des stands permet au chronométrage officiel de l'épreuve de contrôler exactement la durée de tous les arrêts - neutralisation.

Il est autorisé d'utiliser un chronomètre embarqué afin de permettre à chaque pilote de gérer précisément la durée d'un arrêt - neutralisation.

Tout concurrent ne respectant pas le temps minimum imparti est sanctionné par le collège des commissaires sportif et/ ou la direction de course.

En course et aux essais qualificatifs, toute circulation anormale d'une voiture dans la voie des stands (vitesse excessive, ralentissement exagéré, freinage abusif, louvoiement singulier etc.) pourra faire l'objet d'un Stop & Go prononcé par la Direction de Course. Le Directeur de Course jugera de l'opportunité de transmettre ou non l'infraction au Collège des Commissaires Sportifs.

#### 7.3.7 Relais / Changement de pilotes

On entend par relais, le temps de conduite d'un pilote (entre son départ de la course aux feux verts ou des stands et son retour aux stands).

Il n'y a pas de temps minimum et maximum de temps de conduite. Chaque pilote doit faire au moins 1 tour de circuit chronométré en franchissant la ligne de chronométrage sur la piste, avant de relayer. A chaque arrêt aux stands, le changement de pilote est obligatoire, à l'exception des arrêts aux stands imposés par les officiels de l'épreuve (drive-through, stop and go...). Cette disposition ne s'applique pas aux essais qualificatifs

Ces temps de conduite sont comptabilisés au niveau de la ligne de chronométrage.

Le premier relais de chaque concurrent débute à l'allumage des feux verts du départ de la course.

Le dernier relais de chaque concurrent s'arrête sous le drapeau à damier, lors du passage de sa voiture sur la ligne d'arrivée (fin de course de chaque concurrent).

Le nombre de relais minimum est fixé à 6 pour les courses de 3 heures. En cas d'infraction à cette règle, la pénalité infligée sera équivalente au temps d'arrêt neutralisation, comme décrit à l'article 7.3.6, doublé et ajouté au temps de course du concurrent concerné, et ce, par relais non effectué(s).

#### Procédure :

Le pilote terminant son relais doit arrêter sa voiture dans sa zone de stand, éteindre le moteur et couper le contact. La voiture doit être immobilisée dans les limites du stand et ne pas gêner la chaussée réservée à la zone de décélération ni les abords des autres stands. Le pilote doit descendre de sa voiture.

A ce moment seulement, le pilote relayant se trouvant à l'intérieur du stand, peut prendre place au volant de la voiture et assurer le nouveau relais.

Pour les équipes n'ayant pas le personnel suffisant pour respecter ces procédures, le pilote qui va relayer sera autorisé à aider le pilote en cours de relais à sortir du véhicule ou à effectuer toute autre action autorisée. Le pilote ayant fini son relais sera également autorisé à aider le nouveau pilote à s'installer ou à effectuer toute autre action autorisée.

- Toute manœuvre d'arrivée sur la zone des stands est soumise aux décisions des commissaires de piste.
- Le pilote terminant son relais ne doit absolument pas agir sur son harnais, même en roulant à vitesse réduite dans la voie des stands, tant qu'il n'a pas éteint le moteur et coupé le contact de sa voiture.
- Un relais de pilote peut être associé à un ravitaillement en carburant et / ou à une intervention mécanique dans tous les cas, le pilote relayant doit attendre, pour monter dans la voiture, que le bouchon d'essence du réservoir de la voiture soit remis en place et / ou que l'intervention mécanique soit entièrement terminée.
- Aucune voiture ne peut quitter sa zone de stand, sans l'accord du Chef de stand et des commissaires de piste. Le départ du stand n'est autorisé que conducteur au volant, casqué, ganté, sanglé, portières et capot de la voiture fermé, filet de protection attaché.

- Toute voiture redémarrant de son stand est prioritaire sur toute autre voiture empruntant la zone de décélération.
- La reprise de la piste principale, durant les essais, est soumise à l'accord du responsable de piste prévu à ce poste ; pendant les courses, elle est sous la seule responsabilité du pilote, la sortie des stands n'étant autorisée qu'au feu bleu clignotant ou vert. Dans tous les cas, les voitures déjà en piste sont prioritaires.
- Le non-respect aux injonctions des commissaires est systématiquement sanctionné.

En cas de modification de ces règles, pour des raisons de sécurité sur certains circuits, les pilotes et les Chefs de stand en sont informés lors des briefings d'avant course.

#### 7.3.8 Ravitaillement en carburant

- Le ravitaillement s'effectuera obligatoirement et uniquement dans la zone de stand du concurrent concerné.  
Durant une course, tout ravitaillement en dehors de sa zone de stand est interdit.
- Le ravitaillement en carburant doit être effectué à la fin d'un arrêt au stand, la voiture doit rester sur ses roues, moteur éteint, contact coupé. Aucun pilote ne doit être à bord de la voiture. Aucune autre intervention, de quelque nature qu'elle soit, ne peut être effectuée sur la voiture après le ravitaillement ou pendant toute la durée de celui-ci, à l'exception du nettoyage du pare-brise et des optiques de phare. Le pilote relayant, doit attendre la remise en place du bouchon de réservoir pour monter dans la voiture.
- En cas de coulée d'essence sur l'aile arrière de la voiture, il est obligatoire d'éponger cette essence avec un chiffon sec.
- Chaque équipe doit être en possession d'un seau de 10 litres de sable dans chaque stand. Toute trace de carburant, dans le stand ou dans la zone de stand doit immédiatement être éliminée.

Il est strictement interdit de ravitailler en carburant pendant toutes les séances d'essais privés, d'essais libres et d'essais qualificatifs auxquelles participe la voiture.

#### 7.3.9 Intervention mécanique

Toute intervention mécanique doit être effectuée à l'intérieur du stand, sans aucun pilote à bord.

Aucun outil ne peut, ni ne doit être utilisé dans la « Pit-lane ».

Seul le contrôle de pression des pneumatiques est autorisé en Pit-Lane

##### Procédure :

- La voiture s'immobilise dans les limites du stand.
- Le pilote éteint le moteur, coupe le contact et reste à bord de la voiture.
- L'équipe d'intervention (4 personnes au maximum) pousse la voiture en marche arrière dans le stand, pilote au volant.
- Le pilote quitte la voiture à l'intérieur du stand. A partir de ce moment seulement les interventions mécaniques peuvent commencer.
- L'équipe d'intervention pousse la voiture en marche avant à l'extérieur du stand, parallèlement à la piste ou en épi.
- A ce moment seulement, après l'intervention mécanique, le ravitaillement en essence sera autorisé à l'extérieur du stand
- Après le ravitaillement en essence, le pilote relayant monte dans la voiture, se sangle et redémarre le moteur à l'extérieur, dans les limites du stand
- La voiture ne peut quitter la zone de stand que si le pilote est correctement sangle et qu'après accord du chef de stand et des commissaires de piste.



- La mise en pression des pneumatiques est considérée comme une intervention mécanique.

Toute voiture redémarrant du stand est prioritaire sur toute autre voiture empruntant la voie de décélération.

Si une intervention mécanique nécessite le levage de la voiture, cette opération peut s'effectuer de 3 manières différentes selon la nature de l'intervention à réaliser :

- Côté par côté ; les 2 roues du côté opposé, droit ou gauche, devant rester impérativement au sol.
- Roues avant l'une après l'autre ; les 2 roues arrière devant rester impérativement au sol.
- Roues arrière l'une après l'autre ; les 2 roues avant devant rester impérativement au sol.

Tout système de levage (lève rapide, pneumatique et ou électrique), autre que le cric à main est interdit. Dans tous les cas, l'utilisation de chandelles de sécurité est obligatoire.

### 7.3.10 Escale Technique en course

Définition :

Une escale technique démarre dès que les opérations obligatoires citées ci-dessous ont démarrées et elle se termine dès qu'elles ont été effectuées.

- Pour les épreuves du Val de Vienne, de Magny Cours et Lédénon : aucune Escale Technique n'est programmée
- Pour les épreuves de Nogaro, Charade et Dijon : une Escale Technique d'une durée de 5' minimum est obligatoire dans chaque course de 3 heures entre 1H10'00"000 et 1H50'59"999 de course

**L'arrêt - neutralisation de l'escale technique à une durée totale minimum de 5 mn, majorée du temps minimum imparti « Entrée / Sortie » de la zone des stands, spécifique à chaque circuit comme décrit à l'article 7.3.6.**

Tout concurrent ne respectant pas ce temps minimum imparti est sanctionné par un Stop & Go équivalent à la durée de l'infraction commise.

Si le temps de course restant est insuffisant, tout concurrent ne respectant pas ce temps minimum imparti est sanctionné par une pénalité du chronométrage d'une durée équivalente à l'infraction commise multipliée par 10 (ex : durée minimum de l'arrêt - neutralisation de l'escale technique = 8 mn 00" – sortie de la voie des stands à 7 mn 55" = pénalité de 10").

Aucune escale technique ne doit commencer sous Safety-car et sous Code 60. Une escale technique peut en revanche être terminée sous code 60 ou Safety Car.

Pénalité : Toute infraction à cette règle entraîne une sanction dont le Collège des Commissaires Sportifs sera seul juge

L'Escale Technique doit obligatoirement être suivie d'un ravitaillement en carburant

Le changement des deux roues avant par deux pneumatiques neufs est obligatoire lors de(s) (l') Escale(s) Technique(s)

Les autres interventions mécaniques facultatives sont à la discrétion du concurrent et feront partie intégrante de l'Escale Technique.

Le service technique de Peugeot Sport conseille d'effectuer les opérations suivantes :

- Contrôle de l'efficacité des freins arrière avec possibilité de dépose des roues.
- Contrôle des niveaux d'huile et d'eau, 4 roues au sol.
- Nettoyage du pare-brise et des feux avant et arrière.
- Relais de pilotes en fin d'escale, toutes les interventions mécaniques étant totalement achevées.

Si le concurrent n'a pas effectué l'opération obligatoire (changement des deux roues avant par des pneumatiques neufs) pendant l'Escale Technique, le concurrent doit obligatoirement refaire une nouvelle escale technique de 5 ou 7 mn, celle-ci devant intervenir dans les 3 tours suivants.

### 7.3.11 Rapatriement des véhicules durant les Essais Qualificatifs et la Course

Les commissaires de piste peuvent, dans la mesure du possible, secourir d'éventuels concurrents arrêtés sur le bord de piste et les reconduire avec une dépanneuse par les voies de sécurité, à leur stand côté paddock.

Ils effectuent leurs interventions dans l'ordre qui leur paraît le mieux adapté en terme de sécurité et non pas en fonction de l'heure d'arrêt des voitures sur la piste. Ces voitures ne peuvent reprendre la piste qu'après l'accord du commissaire technique F.F.S.A

En aucun cas, un concurrent ne peut réclamer le rapatriement de sa voiture. Aucune aide à un pilote arrêté sur le circuit, autre que celle des commissaires de piste, n'est admise sous peine de mise hors course immédiate du concurrent.

Dans tous les cas, le pilote secouru doit reprendre la piste après cette intervention pour au moins un tour avant de relayer : le temps de conduite relevé est le temps de relais y compris le temps d'intervention sur piste. Aucune sanction pour dépassement du temps de conduite n'est infligée dans ce cas précis.

### 7.3.12 Code 60

Chaque circuit est divisé en 5 partiels.

**Nota :** Les 5 partiels sont les 3 partiels habituels + Pit Out jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> partiel + début du 3<sup>ème</sup> partiel jusqu'à Pit In (dans le cas où une voiture sort ou entre dans les stands).

Lors du briefing, le Directeur de Course donnera aux Pilotes & Teams le temps minimum à respecter, pour chaque partiel, durant la procédure "Code 60". Lors d'un incident, la Direction de Course peut décider d'appliquer la procédure « CODE 60 ».

#### Procédure :

- 1) Par radio la D.C. annonce à tous les postes de Commissaires « attention décompte » : 5 - 4 - 3 - 2 - 1 : CODE 60. Dans le même temps la DC informe les teams par affichage sur les écrans.
- 2) Les Commissaires présentent les panneaux ou drapeaux adéquats (définis au briefing).
- 3) Les Pilotes se mettent à 60km/h (speed limit, compte tours etc..) afin de parcourir les partiels restants dans des temps supérieurs (ou égaux) aux temps calculés par le chronométrage. Une tolérance de 10 secondes sera appliquée, entre le déclenchement de cette procédure et le début de la phase de contrôle par le chronométrage, pour permettre aux concurrents d'adapter leur vitesse.

**Lors d'un incident nécessitant une intervention sur la piste 2 solutions s'offrent à la Direction de Course :**

**1<sup>ère</sup> solution :** (applicable lors d'une neutralisation courte) le circuit est mis sous « CODE 60 » le temps de l'intervention. Lorsque la piste est OK : drapeau Vert à tous les postes et la course est immédiatement relancée.

**2<sup>ème</sup> solution :** (applicable lors d'une neutralisation importante) le circuit est mis sous « CODE 60 ». Les voitures appliquent la procédure. Le Safety Car prend la piste, double les concurrents et, lorsqu'il est devant la voiture de tête en informe la Direction de Course et immédiatement, la Direction de Course décrète : procédure Safety Car Les voitures se regroupent derrière le Safety Car Dans les 2 cas, dès que la course est relancée, le chronométrage transmet à la Direction de Course les écarts éventuels pour application des pénalités définies ci-dessus.

#### **Traitement d'un écart :**

a) La DC applique un coefficient de pénalité = à l'écart de l'infraction X 5.

b) La DC convoque le Team Manager et lui remet une notification avec la pénalité à appliquer lors de l'arrêt neutral suivant. Nota : Le temps de la pénalité vient s'ajouter au temps de l'arrêt neutral.

Dans le cas où le team aurait réalisé TOUS ses arrêts neutral, un temps forfaitaire égal à la pénalité + 20 secondes sera appliqué en fin de course.

c) Une copie est donnée aux chronométreurs pour contrôle.

d) Tout écart avec l'application de la pénalité (point b) sera sanctionné par un STOP and GO du temps manquant (majoré d'un coefficient plus important que le premier ex : X 10).

**IMPORTANT :** il est FORMELLEMENT INTERDIT de commencer une escale technique sous « CODE 60 ». Une escale technique peut-être en revanche terminée sous Code 60 ou Safety Car.

## 7.4 Classement de la Course

Le classement « tours/temps » de la course est établi après la durée révolue de celle-ci, lors du passage des voitures sur la ligne d'arrivée (fin de course de chaque concurrent), selon le nombre de tours et le temps mis par chaque concurrent pour les parcourir.

Est déclaré vainqueur le concurrent ayant parcouru le plus grand nombre de tours et ayant mis le temps le plus faible pour les parcourir, adjonction faite des pénalités.

Les concurrents n'ayant pas parcouru 75 % du nombre de tours du vainqueur, sont ordonnés à la suite, en fonction de leur nombre de tours parcourus et du temps mis pour les parcourir.

Le podium d'arrivée est déterminé en fonction d'un classement provisoire ne tenant pas compte d'éventuelles pénalités. Seul le classement général officiel définitif détermine l'attribution des points et des prix de l'épreuve.

#### Arrêt au drapeau rouge :

Si la course doit être arrêtée à l'aide du drapeau rouge, la procédure décrite dans le règlement standard des circuits « asphalte » s'applique. Toutefois, si la course ne peut être relancée, les concurrents n'ayant pas effectué le nombre de relais minimum, fixé par le règlement sportif du Trophée Endurance Peugeot feront l'objet de l'ajout, sur leur temps de course, d'un calcul d'équivalence.

Celui-ci correspondra au temps déterminé pour l'arrêt neutralisation, multiplié par le nombre de relais manquants.

Ce calcul d'équivalence sera alors exprimé en tours et en temps, sur la base du dernier temps au tour réalisé par le concurrent avant le drapeau rouge.

Exemple :

- Nombre de relais non effectués : 2
- Temps d'arrêt neutralisation : 3'00"000
- Soit une pénalité de 6'00"00
- Dernier temps au tour du concurrent avant le drapeau rouge : 2'23"984
- Soit une pénalité de 2 tours et 1'12"032

## ARTICLE 8 - PENALITES

Toutes les sanctions ou pénalisations sont infligées par le collège des commissaires sportifs et/ou par la direction de course. Une grille non exhaustive des pénalités possibles est en annexe de ce document.

Si un concurrent et/ou pilote est exclu d'une épreuve, celui-ci cesse immédiatement de participer à l'épreuve dans sa discipline et selon la gravité de toutes disciplines confondues. Il ne peut prétendre à aucune attribution de points ni de dotation pour l'épreuve dans sa discipline ou toutes disciplines confondues.

Si le concurrent et/ou pilote est exclu d'une discipline pour la saison en cours, il perd tous les points acquis dans la discipline concernée et ne peut plus participer aux épreuves de l'année en cours, dans cette discipline

## ARTICLE 10 - CLASSEMENTS

### 10.1 - Attribution des points et prix à chaque épreuve

Le classement scratch sera donné à titre indicatif et permettra d'établir un classement par type de véhicules. Chaque épreuve, en fonction du classement scratch officiel définitif, donne lieu à une attribution de points selon le tableau ci-après, pour chaque catégorie et chaque type de véhicules, sous réserve d'avoir parcouru 75 % du nombre de tours effectué par le vainqueur.

Seuls les concurrents Team inscrits au Trophée Endurance Peugeot peuvent percevoir les points suivants au classement scratch, établi à titre indicatif et au classement par catégorie :

CLASSEMENT PEUGEOT SPORT	
PLACE	POINTS
1er	30
2ème	25
3ème	22
4ème	20
5ème	18
6ème	16
7ème	14
8ème	13
9ème	12
10ème	11
11ème	10
12ème	9
13ème	8
14ème	7
15ème	6
16ème	5
17ème	4
18ème	3
19ème	2
20ème	1
Du 20ème au dernier	1

\*Sous réserve de 3 inscrits la course

## 10.2 – Ex-Aequos

En fin d'année, les ex-aequo sont départagés par la qualité des places obtenues, à savoir le nombre de première place puis le nombre de deuxième place, etc. S'il existe encore des ex-aequo ils sont départagés par leur résultat lors de la première course disputée conjointement.

## ARTICLE 11 - PRIX

### 10.1 - Remise des Coupes

Une remise de coupes sera effectuée à partir du moment où un minimum de 3 véhicules identiques en catégorie A sera engagé. Un podium par rapport au classement scratch pourra être organisé.

Sont récompensés :

- Les 3 premiers équipages classés 206 S16 sous réserve de 3 inscrits à la course
- Les 3 premiers équipages classés 207 LW sous réserve de 3 inscrits à la course
- Les 3 premiers équipages classés 208 RC sous réserve de 3 inscrits à la course
- Les 3 premiers équipages classés RCZ Racing Cup sous réserve de 3 inscrits à la course
- Les 3 premiers équipages classés 308 Racing Cup sous réserve de 3 inscrits à la course
- Les 3 premiers équipages classés de la catégorie B sous réserve de 3 inscrits à la course

### 11.2 - Prix de fin d'année

Classement final Trophée Endurance Peugeot

Le classement final de fin d'année tient compte de l'ensemble des épreuves organisées et donne lieu à une attribution de prix selon le tableau ci-après :

PRIX	
PLACE	par catégorie
1 <sup>er</sup>	Coupe
2 <sup>ème</sup>	Coupe
3 <sup>ème</sup>	Coupe

L'équipe vainqueur du classement 206 S16 gagnera un engagement gratuit pour une course de 6H00 en Relais 208, l'année suivante, au choix. Ce prix revient à l'équipe et non aux pilotes.

### 10.3 - Remise des Prix de fin d'année

En fin de saison, PEUGEOT SPORT organise une Remise des Prix où est remis l'ensemble des prix. Tous les concurrents et pilotes recevant un prix doivent obligatoirement être présents. Les absents, sans excuse valable, ne peuvent prétendre percevoir leur prix.

## CONTACTS UTILES

Peugeot Sport  
19 allée des marronniers 78035 VERSAILLES  
[www.peugeot-sport.com](http://www.peugeot-sport.com)

Racing Shop:  
+ 33 1 30 11 27 00  
[www.peugeosport-store.com](http://www.peugeosport-store.com)

Didier CLEMENT  
[Didier.clement@mpsa.com](mailto:Didier.clement@mpsa.com)  
Responsable Compétition Clients

Christophe VELY: [christophe.vely@mpsa.com](mailto:christophe.vely@mpsa.com)  
Conseiller Technique  
Mob : 07 61 51 37 92

Administratif: DATAWARE SYSTEM: E mail: [d.roger@dataware.fr](mailto:d.roger@dataware.fr)

Sportif : SIGNATURE : [patrick@signature-team.com](mailto:patrick@signature-team.com)

Sites : [www.peugeot-rps.com](http://www.peugeot-rps.com) / [www.peugeot-sport.com](http://www.peugeot-sport.com)